

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 mars 2016**

OBJET

**06 – BUDGET COMMUNE – REVISION N°1-2016 D'AP/CP :  
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE  
PAIEMENT**

N° 2016-03-06

NOMENCLATURE : 7/1/2

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 23**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine  
REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude  
SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU,  
Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel  
RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre  
TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Pouvoirs : 6**

Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU  
Yvon LERAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU  
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT  
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER  
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY

Nombre de membres :

en exercice.....29  
présents.....23  
ayant un pouvoir...6  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Catherine CADOU**

Les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent  
que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des  
autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux  
travaux à caractère pluriannuel.

Par délibération du 23 mars 2015, le conseil municipal a adopté le principe du recours au  
vote d'autorisations de programmes et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des  
investissements projetés par la ville.

Afin de parvenir à une exécution budgétaire précise, et compte tenu de l'avancement des  
projets, il apparaît nécessaire d'actualiser les AP/CP existantes et de créer celle relative au  
programme écoles.

Publié le 29/03/16

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160324-2016-03-24-DE06-  
DE  
Date de télétransmission : 29/03/2016  
Date de réception préfecture : 29/03/2016

Le montant des Autorisations de Programmes est ainsi ajusté de la manière suivante :

N° de l'AP	Libellé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée le 23/03/15	Révision de l'exercice 2016	Total cumulé (2015-2016)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/15)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016	Restes à financer de l'exercice 2017	Restes à financer de l'exercice 2018
2015-01	MEDIATHEQUE	1 800 000.00 €	360 062.00 €	2 160 062.00 €	9 662.00 €	105 500.00 €	872 500.00 €	1 172 400.00 €
2015-02	HALLE RAQUETTES	1 000 000.00 €	400 000.00 €	1 400 000.00 €	23 248.00 €	1 376 752.00 €	- €	- €
2015-03	POLE ENFANCE	680 000.00 €	251 440.00 €	931 440.00 €	22 896.00 €	306 224.00 €	602 320.00 €	
2016-01	PROGRAMME ECOLES		5 989 000.00 €	5 989 000.00 €		552 050.00 €	3 373 600.00 €	2 063 350.00 €

Le conseil municipal doit délibérer sur les autorisations de programmes qui comportent une répartition prévisionnelle, par exercice, des crédits de paiement correspondants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :**

- **D'ACTUALISER les autorisations de programmes et crédits de paiement selon la répartition annuelle présentée ;**
- **D'OUVRIER l'autorisation de programme n°2016-01 (Programme Ecoles) et les crédits de paiement afférents.**

Pour extrait conforme,

Le 24 mars 2016,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160324-2016-03-24-DE06-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2016  
Date de réception préfecture : 29/03/2016

Publié le 29/03/16